

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 29 novembre 2021 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Corinne THIVANT, Messieurs Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE.

Absents : Monsieur Pierre MOUTET donne pouvoir à Monsieur Cédric POYET  
Madame Christine DURAND donne pouvoir à Madame Corinne THIVANT  
Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP donne pouvoir à Monsieur Rémy ARQUILLERE  
Madame Corinne GUILLOT

Madame Nathalie KLIMENKO a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Vente de l'ancienne école

Par délibération en date du 26 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit de Monsieur FESSY Laurent et de Madame GARNON Stéphanie, d'un bien cadastré section C n° 177, au prix de 58.000,00 €. Ce terrain comporte l'ancienne école de garçons.

Or, dans les faits, si celui-ci est bien désaffecté depuis 5 ans, aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement.

Dès lors, préalablement à la vente au profit de Monsieur FESSY Laurent et Madame GARNON Stéphanie, sur laquelle le conseil municipal s'est prononcé lors de la séance du 26 juillet dernier, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) constate la désaffectation de la parcelle C n° 177, en tant qu'elle n'est plus utilisée pour le service public, ni aucun autre service et qu'elle n'est pas ouverte au public ;
- 2) prononce le déclassement du domaine public et l'intègre au domaine privé communal.

Considérant la délibération n°11.01.2021 constatant la désaffectation du bâtiment et prononçant le déclassement du domaine public et l'intégrant au domaine privé de la commune ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Autorise la cession du bien cadastré C 177 à Monsieur FESSY Laurent et Madame GARNON Stéphanie, pour un montant de 58.000,00 € ;
- 2) Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Madame le Maire informe les membres du Conseil que Maître PHIDIAS a été chargé de procéder à la vente de ce bien.

- Dossier BLANCHARDON

Madame le Maire indique qu'elle a reçu un appel téléphonique le 4 novembre dernier, de Maître COLLET et Madame Pascale BLANCHARDON. Les héritiers de Monsieur BLANCHARDON proposent à la commune de lui vendre la parcelle cadastrée C66, au prix de l'estimation, soit 25.000,00 €. Maître PHIDIAS, Notaire à La Pacaudière, a été chargé de prendre contact avec Maître COLLET afin de procéder à l'acquisition de ces bâtiments.

Suite à la visite des bâtiments avec Madame Pascale BLANCHARDON, il est à noter que le gros œuvre est en bon état. Cependant, la toiture est en fibro-ciment et mériterait un démoussage et une peinture de toit.

- Projet d'agrandissement du Lotissement Domaine des Gatilles

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une consultation est lancée auprès de trois bureaux d'études pour une mission complète études et suivi travaux. La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 10 décembre 2021 à 16h00. Les bureaux d'études consultés sont ADAGE, Réalités et OXYRIA.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE attire l'attention sur la pente marquée du terrain. Cette pente devra bien être prise en compte par les bureaux d'études pour la conception du lotissement.

## RÉFLEXION SUR LES TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs communaux n'ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, à savoir :

	Tarif
<u>Cimetière</u> : (30 ans)	
- Concession enfant (1m x 1m) .....	45 €
- Concession 2 places (2m x 1m) .....	138 €
- Concession 4 places (2m x 2m) .....	276 €
- Columbarium .....	500 €
- Case-urne .....	300 €
- Droit d'inscription stèle du Souvenir .....	100 €
<u>Salles communales</u> :	
- <b>Salle d'Animation Rurale Maurice Thévenoux</b>	
<i>ASSOCIATIONS COMMUNALES</i>	
☞ <b>Gratuité 1<sup>ère</sup> location</b>	
• Associations communales 1 jour .....	150,00 €
• Associations communales 2 jours .....	230,00 €
• Fête de l'école .....	Gratuité
<i>PARTICULIERS – ASSOCIATIONS EXTERIEURES</i>	
• Habitants de Changy 1 jour .....	290,00 €
• Habitants de Changy 2 jours .....	375,00 €
• Extérieurs et Ass. ext 1 jour .....	455,00 €
• Extérieurs et Ass. ext 2 jours .....	540,00 €
• Caution .....	500,00 €
• Chèque de réservation .....	50 %
- <b>Foyer Rural</b> :	
• Vin d'honneur – Apéritifs .....	35,00 €
• Habitants de Changy (2 jours).....	120,00 €
• Extérieurs et Ass. Ext.(2 jours).....	180,00 €
• Caution .....	300,00 €
• Chèque de réservation .....	50 %
- <u>Photocopie</u> : .....	0,25 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier uniquement le tarif de location du foyer rural pour les personnes extérieures à la commune, à savoir 200,00 € au lieu de 180,00 €.

Les demandes de location de salles, que ce soit le foyer rural ou la salle d'animation sont en forte hausse depuis quelques mois.

Le Conseil Municipal souhaite continuer la réflexion sur la rénovation du foyer rural avant de faire évoluer les tarifs pour les habitants de la commune.

Il sera nécessaire de prévoir le remplacement de la cuisinière électrique du foyer rural.

## **ROANNAIS AGGLOMÉRATION**

- Conseil Communautaire, le jeudi 28 octobre à 18h00

Madame le Maire présente un bref compte-rendu du Conseil Communautaire. À l'ordre du jour :

- Assemblées : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- Affaires générales : Rapports d'activités 2020
- Finances : Compte Epargne Temps 2021, création d'une autorisation de programme « réorganisation de la collecte de déchets ménagers » ; décisions modificatives.
- Ressources humaines : modification du tableau des effectifs et modalités de recrutement des contractuels, des apprentis et des vacataires.
- Développement économique : Modification de la grille tarifaire du Centre des Entreprises à Roanne ; modification de la grille tarifaire du Numériparc.
- Tourisme : Subvention pour l'année 2021 à l'Office de tourisme de Roannais Agglomération ; Désignation des représentants de Roannais Agglomération à l'office de tourisme intercommunautaire ; Convention d'objectifs Roannais Tourisme et Office de tourisme intercommunautaire.
- Sport de haut niveau : CR4C, modification de l'attribution de compensation de la Ville de Roanne
- Action culturelle et enseignement artistique : accueil d'un étudiant du centre de formation des musiciens intervenants de l'Université Lumière Lyon 2 ; Classe « Corps et voix » année 2021/2022 convention de partenariat entre le conservatoire et le collège Louis Aragon de Mably ; Convention de partenariat entre le conservatoire et la Ville du Coteau pour la mise en place d'interventions artistiques en milieu scolaire ; Mise en place du dispositif Pass'culture auprès des établissements et services culturels de Roannais Agglomération.
- Déchets ménagers : Election d'un nouveau représentant au SEEDR ; Enquête, fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers – Marché avec la société SULO France
- Eau et assainissement : Convention de financement pour l'extension du réseau d'eaux usées à Villerest ; Convention de financement pour l'extension du réseau d'eaux usées à RIORGES

- Conseil Communautaire, le jeudi 25 novembre à 18h00

Madame le Maire présente un bref compte-rendu du Conseil Communautaire. À l'ordre du jour :

- Assemblées : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- Aménagement du territoire : Intégration des Communautés de Communes de Charlieu Belmont Communauté, du Pays entre Loire et Rhône, et des Vals d'Aix et Isable au Syndicat d'Etudes et de Programmation pour l'aménagement du Roannais (SYEPAR) modification des statuts du Syndicat ; Retrait des mandats de délégués au SYEPAR et élection des représentants au SCOT.
- Ressources humaines : Rapport égalité hommes-femmes ; Etat annuel des indemnités perçues par les élus.
- Transition énergétique : Situation en matière de développement durable – Rapport d'activités 2021 ; Intégration de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le patrimoine de Roannais Agglomération.
- Finances : Rapport d'orientations budgétaires 2022 ; Attributions de compensation définitives 2021 et provisoires 2022 ( Pour Changy, attribution 2021 : 33.706 € - Provisoire 2022 : 33.584,00 €) ; Approbation du règlement budgétaire et financier de Roannais Agglomération ; Attribution d'un fonds de concours de fonctionnement aux communes de Ouches, Saint Romain la Motte, Sail les bains et Saint Léger sur Roanne ; Attribution d'un fonds de concours d'investissement aux communes de Saint André d'Apchon, Ouches,

- Vivans, Saint Romain la Motte et Saint léger sur Roanne ; Exonération du versement mobilité de l'association Emmaüs Roanne Mably
- Développement économique : Fonds de concours au SIEL pour les travaux d'extension de BTS P AERODROME ; Ouvertures des commerces le dimanche pour l'année 2022.
- Savoirs, recherche et innovation : Convention pluriannuelle d'application entre Roannais Agglomération, le Conservatoire National des arts et métiers et l'association de gestion du CNAM Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en place du programme « Au cœur des territoires » ; Restauration étudiante – Subvention au Centre hospitalier de Roanne et convention de partenariat pour l'année universitaire 2021-2022 ; Université Jean Monnet – Subvention année universitaire 2021-2022 et convention d'objectifs 2021-2022.
- Tourisme : Convention d'objectifs Office de Tourisme intercommunautaire Roannais Tourisme.
- Enfance-Jeunesse : Mise à disposition partielle par l'UNICEF d'un jeune en service civique
- Habitat : Dispositif d'aide à la réhabilitation Attribution d'un fonds de concours à la commune de Villerest ; PLH Appel à projet « Réhabilitation performante de copropriétés.
- Cohésion sociale : Plan local pour l'insertion et l'emploi du Roannais (PLIE) annexe financière 2021 à la convention bilatérale entre le Département de la Loire et Roannais Agglomération portant sur la mise en œuvre du dispositif L.O.I.R.E (Loire Objectif Insertion et retour à l'Emploi)
- Eau et assainissement : Décision modificative ; Règlement 2022 d'aide à la réhabilitation d'un assainissement non collectif ; prévention contre les inondations : extension du périmètre de la compétence Prévention des inondations transférée à Roannaise de l'eau
- Culture – Enseignement : Ecoles de musique associatives partenariats 2022/2024 – Nouvelle convention d'objectifs et de financement triennale Ecoles de musique associatives GAMEC, Centre Musiques et Danses Pierre Boulez, Musicor et Ecole de musique du Pays de La Pacaudière.

- Commission Environnement, le mercredi 17 novembre

Messieurs Jean-Paul BOURLIERE et Cédric POYET font le compte-rendu de la réunion de la Commission Environnement.

La Loi anti gaspillage pour une économie circulaire prévoit la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires à partir du 31 décembre 2023. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation et dans le cadre du projet de mandat de modernisation de collecte des déchets ménagers et de la mise en œuvre des nouvelles modalités de financement, la Commission s'est réunie afin d'approfondir la partie biodéchets du scénario technique.

Les trois groupes de travail ont échangé sur 3 scénarios permettant de détourner les déchets alimentaires des ordures ménagères résiduelles, en commentant et en attribuant une note à chacun des items suivants :

- La facilité de mise en œuvre
- Les impacts budgétaires
- Les déchets évités
- L'acceptation par l'utilisateur
- Le niveau d'accès au service

Après discussions autour du matériau des composteurs individuels qui seront distribués massivement fin 2022, les élus ont choisi le plastique plutôt que le bois pour des raisons environnementales (plastique recyclé venant de nos emballages, facilité de traitement en fin de vie) et pour des raisons économiques (plastique à 34 € alors que le bois 50 €). Le bois est une matière vierge qui connaît des difficultés d'approvisionnement et donc une hausse des prix.

Cependant, le bois ayant une meilleure intégration paysagère, il devra être proposé pour les sites de compostage collectif.

- Commission Cohésion Sociale, le mardi 9 novembre

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la réunion de cette commission.

#### 1) Retour des travaux des groupes de travail :

- Habitat Gens du voyage : présentation du service, présentation du Programme Local de l'Habitat, présentation du permis de louer
- Solidarités : Depuis 2017, Roannais Agglomération développe un poste de facilitateur des clauses d'insertion pour mettre à disposition des donneurs d'ordre et des entreprises un guichet territorial clauses d'insertion. En 2020, 45 personnes ont bénéficié d'une insertion professionnelle. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021, 34 entreprises sont impliquées dans cette démarche d'insertion.
- Familles : Présentation du service Familles, présentation du Projet Educatif, mise en place de la commission Maisons d'Assistants Maternels.

#### 2) Point d'avancement de la convention territoriale globale

#### 3) Santé : Semaine d'information sur la santé mentale, semaine bleue, semaine santé environnement, centres de vaccination

- Courrier Monsieur NICOLIN

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Yves NICOLIN, Maire de Roanne, concernant la situation des carrés confessionnels musulmans et juifs dans les cimetières du Roannais.

- Roannaise de l'eau

Dans le cadre du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, Roannaise de l'Eau propose un accompagnement aux communes. Cet accompagnement consiste à établir dans un premier temps, l'arrêté DECI listant tout le patrimoine incendie actuel de la commune. Dans un second temps, il s'agira de réaliser le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Cet accompagnement se fera en collaboration avec le SDIS42.

Le coût des contrôles, essai débit-pression d'un PEI, pour au moins 10 PEI, est de 45 € l'unité.

### **COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS**

- ADMR, le mercredi 20 octobre

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de l'Assemblée générale de l'association. Sur le Département de la Loire, 55 associations interviennent, toutes les communes de la Loire sont couvertes.

L'ADMR du Pays de La Pacaudière compte 12 bénévoles, 29 salariés en CDI et 9 salariés en CDD. Cela représente 29674 heures d'intervention.

À Changy, 22 personnes sont aidées par l'association (3373 heures).

L'association se heurte à des difficultés de recrutement, tant pour les bénévoles que pour les salariés.

Le SSIAD fonctionne avec deux antennes, La Pacaudière et Renaison. Le SSIAD embauche 16 aides-soignantes. 100 personnes ont bénéficiés des services du SSIAD.

- Conseil Municipal Enfants, le jeudi 25 novembre

Mesdames Evelyne RICARD et Catherine BIGAY informe les membres du Conseil que les enfants élus ont choisi la police de caractère pour le panneau de l'école. Ils proposent de faire valider le devis de l'entreprise SERAC d'un montant de 1.202,40 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

Les enfants ont également travaillé sur leurs futurs projets : En partenariat avec la Ligue contre le cancer, ils proposent d'installer un panneau d'interdiction de fumer devant l'école.

Ils ont également travaillé sur leur participation aux vœux de la Municipalité : une banderole à destination des nouveaux habitants de Changy sera installée dans la salle et un cadeau leur sera offert.

- Réunion des associations, le jeudi 4 novembre

Madame le Maire indique qu'à cette occasion a été défini le calendrier des manifestations 2022.

L'association la Boule Changynoise sollicite la Mairie pour une coupe. Le Conseil Municipal donne son accord.

Changy Histoire et Patrimoine ont indiqué qu'une manifestation sera organisée en 2022, mais le thème n'a pas été retenu, ni la date.

- Réunion éoliennes avec ENEDIS

Madame le Maire rappelle que le branchement du parc des Noës sera réalisé au poste source de Changy. Le circuit proposé a été refusé car trop long. Par contre, pour éviter d'abimer à nouveau le chemin de Vers Mont, il a été accepté de passer en limite de propriété communale, derrière le bâtiment de la voirie et le long de l'école.

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE a indiqué avoir négocié l'entretien des chemins pendant deux ans après les travaux. Il a également demandé la rénovation totale du Chemin de la Chaize, sujet toujours en discussion.

- Commission Bâtiments, le mardi 9 novembre

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE dit que la Commission Bâtiments s'est penchée sur les travaux à faire au foyer rural, ainsi que la poursuite des travaux de rénovation de la Mairie.

Suite à la visite de Sandrine FESSY, l'installation d'un ascenseur à l'intérieur semble réalisable. Il a également été question d'ouvrir des toilettes publiques avec une entrée sur la Place du Souvenir.

- CCAS

La réunion du CCAS aura lieu le 30 novembre. Toutefois, les membres du CCAS font un bilan de l'après-midi proposé aux aînés le jeudi 18 novembre. L'ensemble des participants ont fortement apprécié ce moment de convivialité. Monsieur et Madame COUSIN ont assuré l'animation. Ils seront contactés pour l'animation du repas du mois de janvier.

- Commission Voirie, le jeudi 4 novembre

Les travaux de voirie sur l'impasse du Frêne sont presque terminés.

Les ralentisseurs ont également été créés sur la Route du Crêt. Une signalisation temporaire est installée en attendant la peinture et la pose de la signalisation définitive.

Les travaux à prévoir pour l'année 2022 sont l'aménagement du carrefour RD8/RD307, la finition de voirie au Lotissement Domaine des Gatilles (devis CHAVANY 19.285,00 € HT), le chemin piétonnier des Gatilles, l'entrée du foyer rural, le fossé à combler Route d'Arçon.

### **QUESTIONS DIVERSES**

\* Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'ADMR pour le versement de la subvention de 250 € au titre de l'année 2021.

\* Webinaires « Ma commune, 10 ans en zéro phyto »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

**Le LUNDI 20 DÉCEMBRE 2021 à 19H00 en Mairie**